

de la Nation, et ceux de la Dignité Royale ; et de mettre fidèlement au Roi au moment de sa majorité, les pouvoirs dont l'exercice m'est confié,,.

XXII.

Les Grands Officiers du Royaume, le Secrétaire d'Etat, les Membres du Sénat, du Conseil d'Etat, du Corps Législatif et des Collèges Electoraux, prêtent serment dans ces termes :

« Je jure obéissance aux Constitutions du Royaume, et fidélité au Roi,,.

Les Fonctionnaires publics, civils et judiciaires, et les Officiers et Soldats de l'Armée prêtent le même serment.

Signé NAPOLEON.

MELZI, MARESCALCHI, CAPRARA, PARADISI,
FENAROLI, COSTABILI, LUOSI, GUICCIARDI.

Mandons & ordonnons que les présentes, revêtues des Sceaux de l'Etat, insérées au Bulletin des Lois, soient adressées aux Tribunaux et Autorités Administratives pour qu' ils les inserivent dans leurs Registres, les observent et les fassent observer ; et notre Grand-Juge Ministre de la Justice de